



Fermeture de l'Auberge communale

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Arzier-Le Muids, janvier 2026

Madame, Monsieur,

La Municipalité a été informée le mercredi 7 janvier 2026 par les exploitants de l'auberge communale que ces derniers n'entendaient pas rouvrir au terme de leurs vacances et mettaient fin avec effet immédiat à leurs activités et, par voie de conséquence, au bail à loyer qui les liait à la Commune.

Cette manière de procéder n'est en aucun cas cautionnée par la Municipalité, qui précise que les procédures pour une résiliation de bail n'ont absolument pas été suivies, ni respectées.

Néanmoins, par gain de temps et afin d'éviter de se perdre dans de lourdes procédures qui auraient sans aucun doute un impact financier conséquent pour le ménage communal, la Municipalité a admis une résiliation extraordinaire au 31 janvier 2026.

La Municipalité a également repris à sa charge la Convention avec la Direction générale de la cohésion sociale du Canton de Vaud (DGS), visant à mettre à disposition des personnes au bénéfice de prestations sociales des chambres. Une première période de 6 mois s'est déroulée entre juillet et décembre 2025 à l'entière satisfaction de toutes les parties. Aucune de ces dernières n'ayant reçu de plainte au sujet des occupants, la Municipalité a décidé de renouveler cette convention pour un semestre.

Ce faisant, la Commune dispose d'un revenu financier largement supérieur au loyer, ce qui permet de débuter les recherches d'un nouvel exploitant sans pour autant que les mois innocupés constituent une perte sèche pour les finances communales.

Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour trouver la meilleure personne pour reprendre cet établissement, tout en réduisant au minimum cette période de vacance.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité